

Les standards de PRISMA

Outil d'analyse du processus de placement des enfants et adolescents hors du milieu familial



Prisma

Processus de décision et de placement

Standard 1	L'enfant et sa famille d'origine sont soutenus pendant le processus de décision de placement
Standard 2	Les moyens sont donnés à l'enfant de participer au processus de décision de placement
Standard 3	Un processus de décision de placement marqué par son professionnalisme assure la meilleure des prises en charge pour l'enfant
Standard 4	Les fratries ne sont pas séparées
Standard 5	La transition vers un nouveau foyer est préparée minutieusement et poursuivie avec tact
Standard 6	Le processus de placement hors du foyer familial est guidé par un projet éducatif individualisé

Prisma : Processus de placement

Standard 7	Le placement de l'enfant correspond à ses besoins, à sa situation et à son milieu social d'origine
Standard 8	L'enfant reste en contact avec sa famille d'origine
Standard 9	Les personnes en charge de l'enfant sont qualifiées et travaillent dans des conditions adéquates
Standard 10	La relation entre l'enfant et la personne assurant sa prise en charge se base sur la compréhension et le respect
Standard 11	Les moyens sont donnés à l'enfant de participer activement aux décisions qui affectent directement sa vie
Standard 12	Le placement de l'enfant se fait dans des conditions de vie adéquates
Standard 13	Les enfants ayant des besoins particuliers bénéficient d'une prise en charge adaptée
Standard 14	La préparation de l'enfant/du jeune à une vie autonome s'effectue en continu

Prisma : Processus de départ

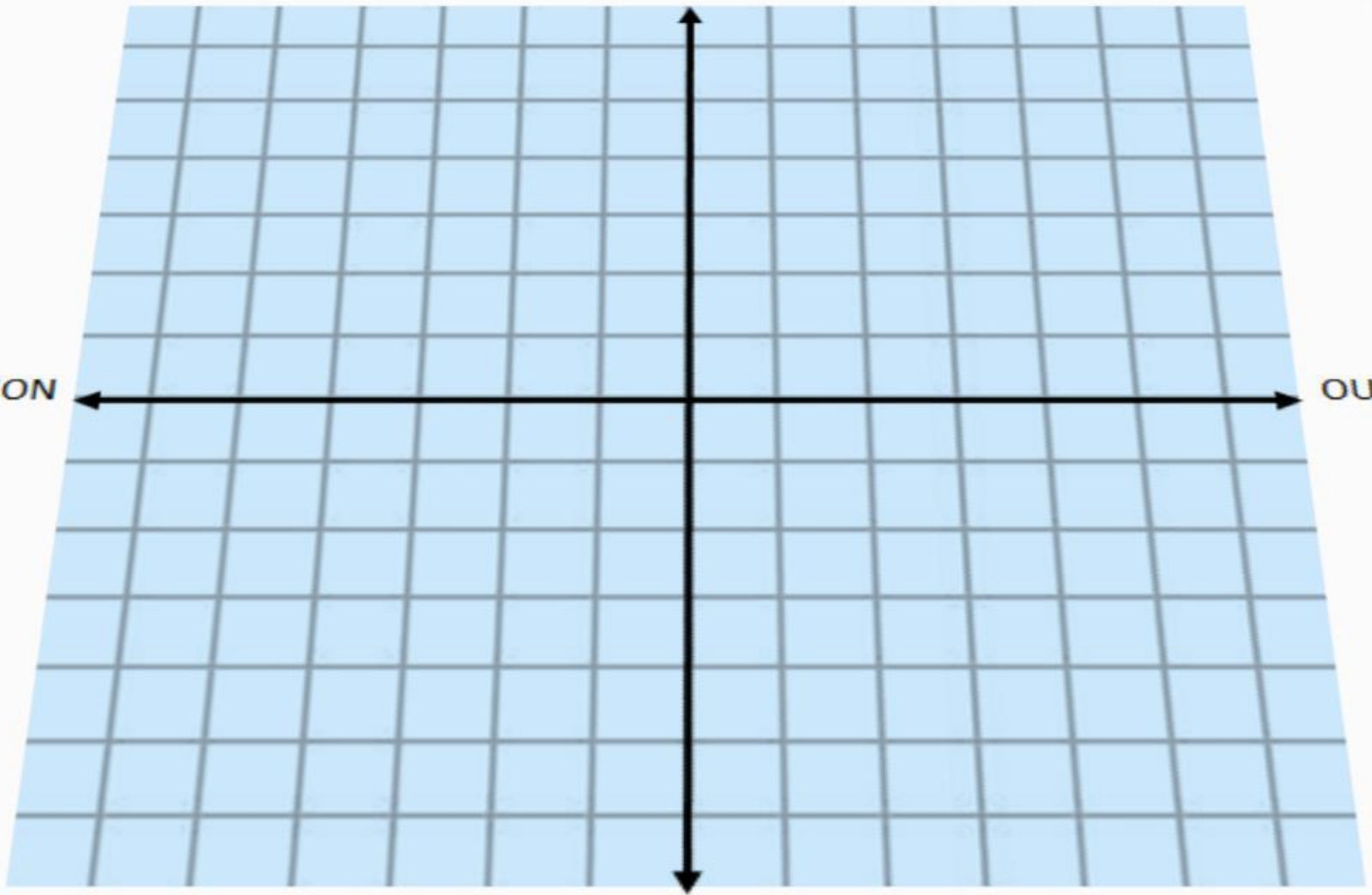
Standard 15	Le processus de départ est une étape cruciale dans la prise en charge d'enfants hors du foyer familial. Il est minutieusement planifié et mis en œuvre. Il est principalement fondé sur le projet éducatif individuel de l'enfant/du jeune.
Standard 16	Toutes les parties impliquées dans le processus de départ reçoivent les informations nécessaires selon leur rôle dans le processus. En même temps, l'enfant/le jeune et sa famille d'origine ont droit à une vie privée et à la sécurité.
Standard 17	L'enfant a le droit de participer à la préparation de son départ
Standard 18	Un suivi, un soutien et une opportunité de maintien de contact sont assurés

Important

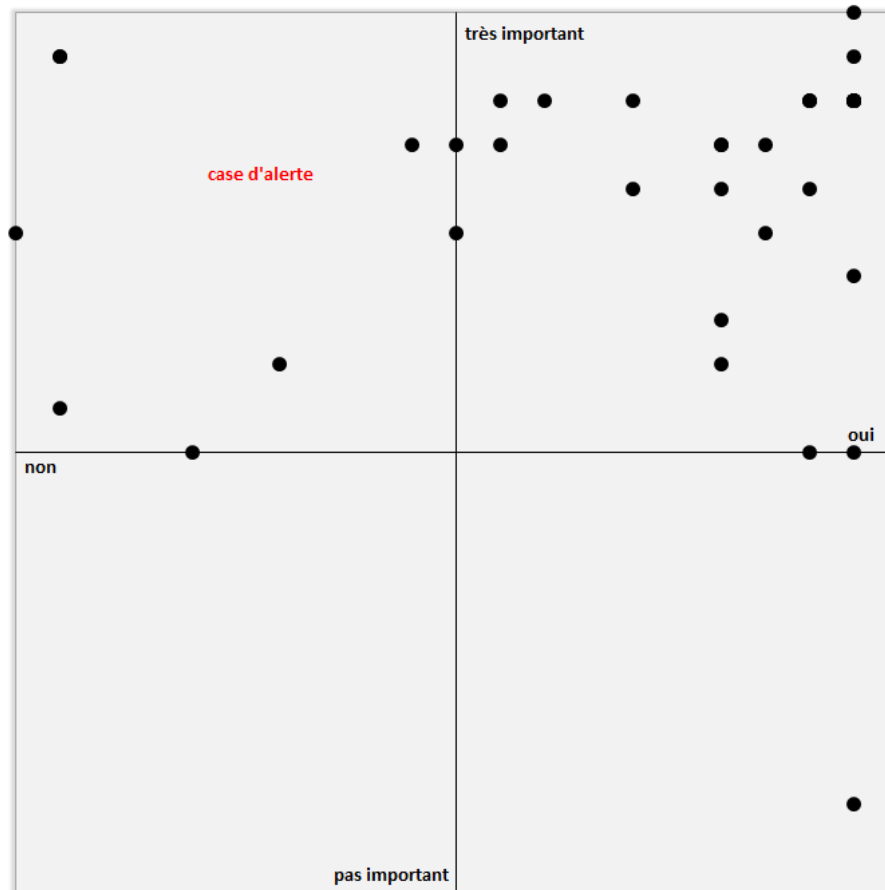
NON

OUI

Pas important

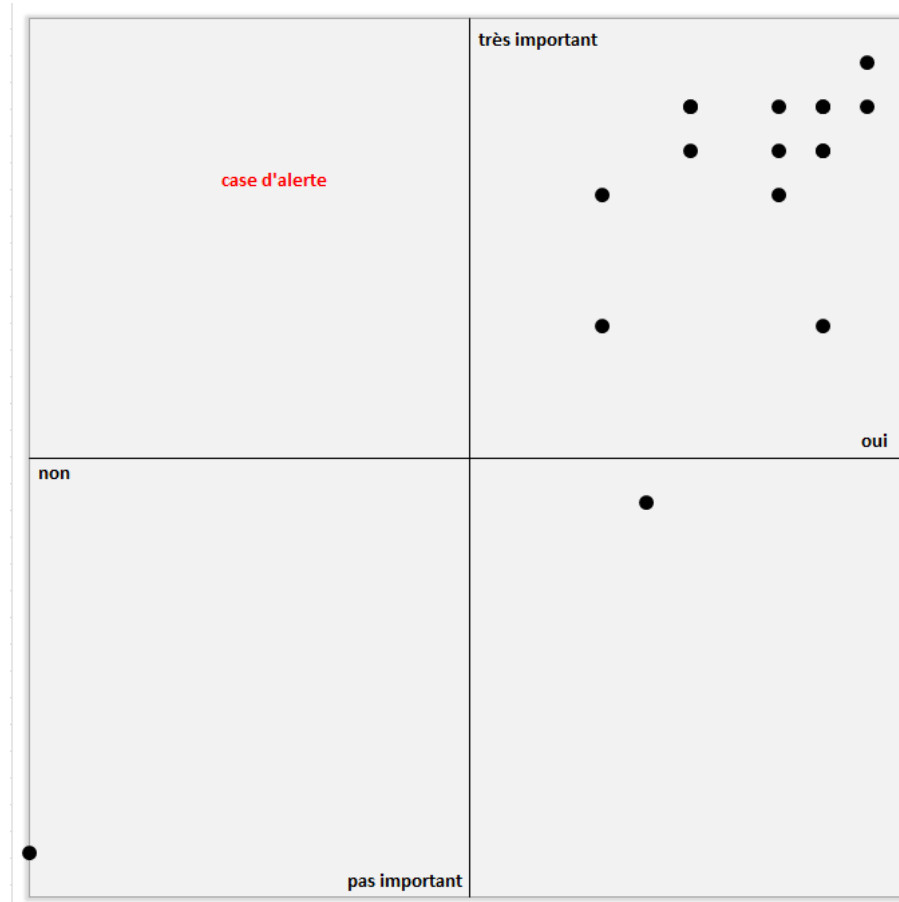


Standard 6



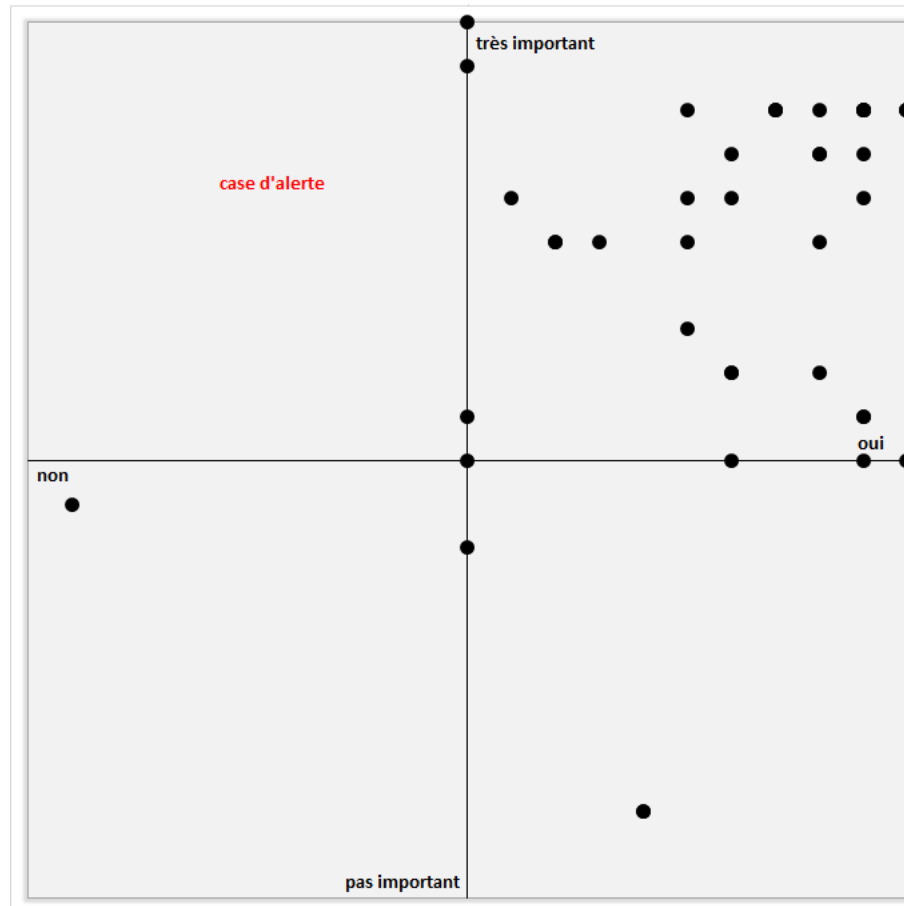
Le processus de placement hors du foyer familial est guidé par un projet éducatif

Standard 10



La relation entre l'enfant et la personne assurant sa prise en charge se base sur la compréhension et le respect

Standard 11



Les moyens sont donnés à l'enfant de participer activement aux décisions qui affectent directement sa vie